

Madame, Monsieur,

C'est une très bonne initiative de la part de la commune de Carnac de vouloir prendre en main l'attribution des concessions de ses plages et de vouloir d'avantage les mettre en valeur.

Je note cependant que ce projet prévoit d'accorder des nouvelles concessions notamment pour les plages de Beaumer, de St Colomban, du Men-Du et de la Grande Plage, sur des zones qui étaient jusqu'à maintenant vierges de tout aménagement.

Cela aurait pour conséquences :

- De modifier de manière substantielle le caractère naturel de ces zones, qui sont les seules portions de plages encore préservées de toute installation : ceci semble en contradiction avec les différentes règles et politiques environnementales imposées et/ou encouragées par les différentes autorités publiques.
- De réduire encore d'avantage la surface disponible et l'accessibilité de ces zones pour les estivants : en effet, toutes ces zones sont d'avantage exposées aux effets des marées car la portion de sable non recouverte par la mer y est beaucoup plus étroite que sur les zones où se trouvent les actuelles concessions. A cet effet, le dossier ne semble pas tenir compte de ces éléments puisque les photos aériennes des plages qui y sont présentées sont manifestement prises dans des situations de basses ou faibles marées, et les surfaces retenues pour calculer le taux d'occupation - très faible en apparence - s'appuient de toute évidence également sur des mesures réalisées à mi ou basse marée. Hors, une simple observation de ces plages sur quelques journées met en évidence que tout ou parties de ces zones sont largement et longuement recouvertes par la mer au-delà d'un coefficient de marée de 70 (soit près de 50% des marées au cours des mois de juillet et août). En conséquence, l'installation de ces aménagements réduira de manière fréquente l'espace disponibles sur ces zones, ainsi que toute possibilité de passage à pied sec pour les contourner.
- Concernant les tentes, si l'on peut parfaitement concevoir qu'elles puissent apporter un aspect esthétique aux plages en plus de l'aspect fonctionnel, ce n'est plus du tout le cas lorsque les toiles sont ôtées et qu'il ne reste plus que l'armature, ce qui est en général le cas dès lors que la tente se trouve les « pieds dans l'eau » et/ou en dehors des périodes de location. Il n'y a aucune précision sur la gestion de cette problématique dans le dossier. Si les tentes se retrouvent une grande partie du temps réduites à leur armature, cela impactera significativement l'esthétique de ces plages.

Pour conclure plus généralement sur les objectifs de ce projet et les moyens d'y parvenir : il est explicitement mentionné dans le dossier qu'il est motivé en partie par des considérations financières, avec un objectif d'augmentation des recettes issues des concessions pour couvrir les dépenses liées à l'exploitation des plages. Quels sont les objectifs de recettes supplémentaires prévus ? D'autres alternatives pour y parvenir ont-elles été étudiées et si oui lesquelles ? Notamment le scénario d'une augmentation des redevances sur les concessions actuelles, qui pourrait permettre d'éviter totalement ou partiellement la création de ces nouvelles concessions qui suscitent de nombreuses interrogations, a-t-il bien été étudié et si oui quelles en ont été les conclusions ?

Cordialement